

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2022 A 18h00

Sous la présidence de Mme DÉPIEDS Laurence – Maire

Etaient présents : Mmes CHONG Mireille, GOSSMANN Lucie, PIANETTI Nicole
Mrs AILLAUD Yves, DECANIS Alain, KNORR Alain,
PETRIGNY Jean-Christophe, ROHR Alain, BOUGE Jean-Michel

Absents excusés : Mme GEBELIN Christel ayant donné pouvoir à Mme DEPIEDS Laurence
Absents : Mmes CHEVALIER Valérie, BOYER Claire
Mrs RASILLA Y CAMPO Franck, DEPIEDS Michel,

- **Délibération Motion Hôpital de Manosque**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le service des urgences de Manosque rencontre de nombreuses difficultés pour maintenir son service ouvert.

Pour celle il a été demandé à la commune d'adopter la motion.

Mme Le Maire donne lecture de la motion afin que le conseil municipal puisse l'adopter

VOTE : POUR : 11 / CONTRE : 00 / ABS :00

- **Délibération extinction des lampadaires**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'un de nos sept projets concerne la protection des chauves-souris, plus précisément du petit rhinolophe, espèce emblématique dans le Verdon, malheureusement en déclin... Pour répondre à cette ambition, nous avons identifié deux actions à réaliser :

- Evaluer la favorabilité de bâtiments communaux comme gîtes potentiels pour le Petit rhinolophe
- Lutter contre la pollution lumineuse

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, de limiter la pollution lumineuse qui a des impacts sur la biodiversité ainsi que sur la vision du ciel étoilé, et considérant qu'une telle action volontariste contribue à l'échelon communal à la mise en œuvre des nécessaires transitions énergétique et écologique, nous proposons de modifier les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune comme suit :

- L'éclairage public, sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de Saint Martin de Brômes :
 - o De 23 heures à 6 heures du matin, entre le 15 octobre et le 30 mai,
 - o De 1 heure à 6 heures du matin, entre le 1^{er} juin et le 14 octobre
- Ces changements prendront effet à compter de la semaine 36 et seront permanents.

En période de fêtes, l'éclairage pourra toutefois être maintenu tout ou partie de la nuit.

VOTE : POUR : 11 / CONTRE : 01 / ABS :00

- **Délibération Budget communal Décision modificative n°1**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que certains articles budgétaires s'avèrent insuffisants et qu'il convient de procéder à des virements de crédits.

Elle propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits ci-dessous détaillés.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
C 6811 (042)	Amort. 204	1 051.77	C 777 (042)	Amort. C 13	4 008.70
C 6817	Provisions	850.00	C 74126	Dot. Comp grp cnes	5 093.07
C 6541	Ad. Non valeur	5 500.00			
C 6542	Créances éteintes	1 700.00			
TOTAL		9 101.77	TOTAL		9 101.77

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
C 13911 (040)	Amort C 13	1 508.70	C 28041482 (040)	Amort. 204	1 051.77
C 13818 (040)	Amort C 13	2 500.00			
C 21xx (041)	Integ études	2 923.28	C 2031 (041)	Integ études	2 923.28
020	Dépenses imp	-2 956.93			
TOTAL		3 975.05	TOTAL		3975.05

VOTE : POUR : 11 / CONTRE : 00 / ABS :00

Délibération Programme Local de l'Habitat 2022-2027

Madame Le Maire présente le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 arrêté par le Conseil Communautaire de l'Agglomération DLVAGGLO en date du 5 juillet 2022.

Conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitat, le conseil municipal doit donner son avis.

VOTE : POUR : 11 / CONTRE : 00 / ABS :00

Délibération Approbation de l'avenant n°1 au règlement d'utilisation pour la location de matériel

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une forte demande du prêt de location de matériel (chaises et tables) il a été décidé de prendre un avenant au règlement afin de modifier le tarif de location.

Les tarifs seront ainsi modifiés, à savoir :

Pour la location aux habitants de la commune, les tarifs sont les suivants :

- 20.00 € les deux jours pour 5 tables et 40 chaises
- 30.00 € en supplément si transport par les services techniques, soit 50 €uro

Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

VOTE : POUR : 11 / CONTRE : 00 / ABS :00

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande du Jocianna, les chaises et les tables leur seront loués en fonction de nos disponibilités.

Questions diverses :

- Fête du du 5-6-7 août :

Tout est OK, passage de Bureau véritas pour vérifier les installations électriques

Podium réservé, c'est la commune de Gréoux les Bains qui nous le prête.

Feu d'artifice annulé en raison de la période de sécheresse.

- Jeux de boules : finition ce jour de la pose des leds pour l'éclairage.
- Scène : elle a été commandée. Une dérogation a été faite à la région pour pouvoir commander avant d'obtenir l'avis de la subvention
- Stationnement : problème de stationnement Route de Valensole au niveau de l'ancienne école, et du Côté d'Allemagne en Pce.

- Période sécheresse : la commune est passée en alerte renforcée

19h00 Départ de M. KNORR Alain

- Stade : suite à une visite entre élus et président du COSM, la commune a fait l'acquisition d'une pompe pour arroser le stade.

Il serait nécessaire de faire un gros nettoyage.

- Ecole : les élus ont fait un gros nettoyage à l'école afin de libérer la classe de cycle 2 pour en faire un coin lecture.....
- Les nuisances sonores de la Rue des Maisons Neuves ont été abordées lors de cette séance de conseil. M. GIRAUD riverain de cette rue était présent.

Fin séance : 19h35

